



# INFO TRI #2

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

## ● DISTRIBUTION DU MOYEN DE COLLECTE ●

### SOMMAIRE FÉVRIER 2017

Modalités générales

La distribution des moyens de  
collecte

Le prestataire

Les dates de livraison

À propos de la collecte

Le planning de mise en place

### La Communauté de Communes du Pays du Saintois met en place la Redevance Incitative pour vos ordures ménagères

Suite aux réunions publiques La distribution de ce moyen de collecte se  
d'informations sur la Redevance fera entre **février et mai 2017**, par Veolia.  
Incitative, vous allez être équipé de **Il sera distribué en porte-à-porte.**

de votre moyen de collecte des ordures  
ménagères. Il peut s'agir :

- d'un bac individuel
- d'un bac individuel verrouillé
- d'un abri bac (fonctionnant par badge)
- de sacs payants (centre de Vézélise).

Lors de la distribution, Veolia vous  
demandera de **confirmer certaines  
informations sur votre foyer (nombre  
de personnes...)**. Il vous remettra enfin  
un document, vous expliquant le  
fonctionnement du système de collecte.

## Lors du passage du prestataire, si vous êtes :

1- Un particulier  
en habitat  
individuel



Vous obtenez un **bac individuel** et votre **carte d'accès en déchetterie**

Le bac sera équipé d'un verrou dans certains cas particuliers, en rapport avec la configuration du logement.  
Si vous ne remplissez pas les conditions, mais désirez tout de même un verrou, la pose et la fourniture seront facturées.

Le bac individuel est utilisable dès réception.

2- Un  
particulier en  
habitat  
collectif



2 à 5 habitats collectifs  
(sauf exceptions)

Vous obtenez un **bac individuel verrouillé**  
et votre **badge d'accès en déchetterie**.  
Le bac individuel est utilisable dès  
réception.

6 habitats collectifs et + (sauf exceptions)

**Système de l'abri bac :** Vous obtenez un **badge**,  
permettant de vous **identifier** lors du dépôt d'un sac en  
**bac collectif**. Le système est utilisable dès sa mise en place.

Ce badge fait **également** office d'**accès en déchetterie**.

3- Un particulier  
habitant au  
centre de  
Vézélise



**Système des sacs payants :** Vous obtenez une première dotation de **sacs payants**. Vous pourrez vous en  
procurer d'autres à la **Mairie de Vézélise** ou à la **Communauté de Communes**, par la suite. Ces sacs  
seront inclus dans votre part variable. **Les sacs ne sont à utiliser qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.**

Vous obtenez également votre **badge d'accès à la déchetterie**.

4- Un  
professionnel  
ou une  
administration



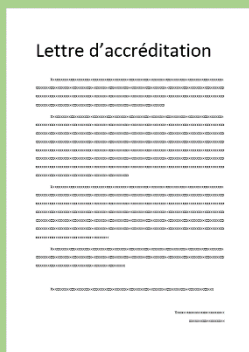
Le prestataire vous contacte en amont pour **fixer un rendez-vous de livraison du bac**, si besoin.

**Vous déterminez**, lors de cet échange, le **nombre de bacs** et la **contenance** dont vous avez  
besoin, ainsi que votre souhait d'**accès en déchetterie**.

Si vous avez déjà un bac, Veolia vous proposera de le reprendre afin de le recycler !



## Concernant le prestataire



Veolia a été retenu comme fournisseur des moyens de collecte, ainsi que pour l'enquête de conteneurisation. Cette entreprise passera en **porte-à-porte** afin de vous délivrer votre moyen de collecte et votre accès en déchetterie.

Les livreurs seront munis d'une **lettre d'accréditation** de la Communauté de Communes, ainsi que d'un **badge d'identification**. En cas de doute lors de leur passage, vous pouvez contacter ce **numéro vert** :

**N° Vert 0 800 00 79 32**

## Quand serons-nous livrés ?

La livraison du moyen de collecte se fera entre le **20 février et début mai 2017**, pour l'ensemble des communes du Pays du Saintois. Un **affichage en Mairie** précisera à minima la **semaine de passage**.



En cas d'absence, un **avis de passage** sera laissé dans votre **boîte aux lettres**, vous invitant à rappeler ce **numéro vert** pour fixer un rendez-vous :

**N° Vert 0 800 00 79 32**

*Si vous avez déjà un bac, Veolia vous **proposera** de le reprendre afin de le recycler !*

*À compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, seules les ordures présentées dans le moyen de collecte distribué seront ramassées.*

## À propos de la collecte

### Tri sélectif



Vous pouvez **trier vos déchets** avec les **Points d'Apports Volontaires** (conteneurs) **présents** dans **chaque commune**.

*Ils permettent de trier le plastique, le métal, le verre, le papier et le carton !*

### Accès en déchetterie

À compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017, l'**accès à la déchetterie** se fera par **badge** avec la mise en place de la redevance incitative.

Le badge vous sera distribué **en même temps** que votre moyen de collecte !



## Le planning

### Juillet – Décembre 2017

#### Période de test

Vous serez facturé selon les modalités actuelles, et une **facture fictive**, basée sur votre production de déchets, vous sera adressée à titre informatif.

### 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Mise en œuvre effective de la **Redevance Incitative**

Retrouvez toutes les infos pratiques sur notre site :

[www.ccpaysdusaintois.fr](http://www.ccpaysdusaintois.fr)  
Rubrique Vivre > Environnement.

Notre équipe est également à votre écoute au numéro suivant :  
**03.83.52.47.93**



**Trions mieux, Payons juste !**

